



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 21 mai 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 mai 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 NHCF – Renouvellement — Fonds Tillotson Express
 - 4.2.2 Ministre des Affaires municipales — Fonds régions et ruralité (FRR) — Volet Rayonnement régional (Volet 1)
 - 4.2.3 Ministre des Affaires municipales — Fonds régions et ruralité (FRR) — Volet développement économique (Volet 2)
 - 4.2.4 Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) — compte-rendu et Orientation préliminaire — Demande à portée collective (Article 59 LPTAA)
 - 4.2.5 RénoRégion — Relance du programme
 - 4.2.6 Fédération québécoise des municipalités (FQM) — Projet Accueillir en français



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 14 mai 2025
 - 5.1.2 Appui à la Ville de Beauharnois et la Municipalité de Saint-Télesphore – Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.3 ADMINISTRATION
 - 5.3.1 Demandes de révision — Rôle triennal 2025-2026-2027
 - 5.3.2 Fonds régions et ruralité (FRR) — Volet Développement territorial (Volet 2) et Volet Vitalisation (Volet 3) — Signature de l'entente
 - 5.3.3 Marketing territorial

- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 NHCF – Forêt Hereford
 - 6.1.4 Honoraires professionnels — Conseillers juridiques
 - 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 avril 2025
 - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 États des surplus au 31 décembre 2024
 - 6.4 AUDIT — EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024
 - 6.4.1 Rapport de l'auditeur
 - 6.4.2 Résultats financiers
 - 6.4.3 Coût net de la Collecte sélective — Rapport financier du vérificateur externe – Exercice se terminant le 31 décembre 2024

- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 7 mai 2025
 - 7.2 Gestion des matières résiduelles — Services professionnels
 - 7.3 Écocentres
 - 7.3.1 Déchiquetage des branches écocentre
 - 7.3.2 Escalier à Coaticook
 - 7.4 PDZA révisé — Adoption
 - 7.5 Proposition de stratégie de concertation du Plan Climat
 - 7.6 Demande d'autorisation d'utilisation à une fin non-agricole — Lot 6 059 949 à Waterville
 - 7.7 Dossiers agricoles et PDZA

- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 12 mai 2025
 - 8.2 FVMV – Addenda — Projet 2023-12
 - 8.3 Appui à la Municipalité de Saint-Télesphore — Déclaration commune en faveur des personnes en situation d’itinérance, d’exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le réseau SOLIDARITÉ Itinérance Québec
 - 8.4 Comité de pilotage MADA
 - 8.5 Fonds jeunesse — Projets soutenus par le Comité jeunesse pour une aide financière
- 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 6 mai 2025
 - 9.2 Rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) du 6 mai 2025
 - 9.3 Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation régionale touristique de la région de Coaticook
 - 9.4 Accord de regroupement pour le dépôt du projet sur le transfert agricole dans le cadre de l’entente sectorielle de développement bioalimentaire de l’Estrie 2021-2026
- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique — Volet services policiers du 30 avril 2025
 - 10.2 Abaissement du taux d’alcool dans le sang au volant
- 11.0 GREFFE**
- 11.1 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.1.1 Vente pour taxes — Lot 5 404 199 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Compton en la municipalité de Saint-Malo — Autorisation à signature
 - 11.1.2 Rapport annuel — Exercice 2024
 - 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de correspondance »
 - 11.3 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
- 12.1 PRÉFET
 - 12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER
- 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
- 13.1 Le CAB Express # 131 — Mai 2025
 - 13.2 Forêt Hereford — Sièges au sein du conseil d’administration - Désignation
- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
- 14.1 Journée annuelle de la réflexion des élus (Lac-à-l’épaule) — Formule, Sujets et Date
- 15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS**
- 16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement, participe à la rencontre à l'aide d'un outil technologique. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 20 h 54 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

CM2025-05-104



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2025-05-105

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 16 AVRIL 2025

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 NHCF — RENOUELEMENT — FONDS TILLOTSON EXPRESS

Information est donnée qu'à la suite de l'acceptation et la signature de l'entente administrative par la MRC pour le Fonds Tillotson Express (le Dash Grant Program), la New Hampshire Charitable Foundation (NHCF) a procédé au versement de montant de 25 000 \$ (US) à la MRC pour l'an 2025.

4.2.2 MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES — FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — VOLET RAYONNEMENT RÉGIONAL (VOLET 1)

Information est donnée à l'effet que la région de l'Estrie bénéficiera, pour le sous-volet Priorités régionales du Fonds régions et ruralité (FRR), d'une enveloppe annuelle de 2 837 297 \$ dès l'année financière 2025-2026, et ce, pour 3 ans pour un total de 8 511 891 \$. Un montant de 1 061 664 \$ sera réservé dans le cadre de l'axe Initiatives régionales en innovation territoriale pour la mise en place d'approches novatrices en réponse aux défis du développement territorial en Estrie. Les règles et modalités devraient être annoncées au début juin.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.3 MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES — FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — VOLET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (VOLET 2)

Information est donnée à l'effet que le Fonds régions et ruralité (FRR) a été reconduit par le Gouvernement du Québec. Toutefois les volets 2 (Développement territorial) et 3 (Vitalisation) ont été fusionnés pour une simplification administrative. Le FRR est doté d'une enveloppe annuelle de 277,5 M\$. La MRC bénéficiera d'une enveloppe de 3 499 683 \$ pour les 3 prochaines années. Pour l'année financière 2025-2026, 30 % de cette enveloppe sera disponible pour la mise en œuvre de projets porteurs et dynamisants pour le territoire. Les modalités seront connues au cours des prochaines semaines.

4.2.4 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) — COMPTE-RENDU ET ORIENTATION PRÉLIMINAIRE – DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59 LPTAA)

Information est donnée à l'effet que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a produit son orientation préliminaire sur la demande à portée collective soumise par la MRC en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1). Celle-ci sera étudiée par le Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) lors de sa prochaine rencontre.

4.2.5 RÉNORÉGION — RELANCE DU PROGRAMME

Information est donnée à l'effet qu'une enveloppe de 9,2 M\$ fut accordée par la ministre de l'Habitation pour la relance du programme RénoRégion pour l'année 2025-2026. Ce montant représente 46 % de l'enveloppe annuelle de l'année dernière allouée au programme. Des représentations continuent afin que l'enveloppe soit rétablie et bonifiée pour la réalisation de projets au bénéfice de personnes déjà vulnérables dans nos communautés. Le montant alloué par MRC sera connu dans les prochaines semaines.

4.2.6 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) — PROJET ACCUEILLIR EN FRANÇAIS

Information est donnée à l'effet que le projet de la MRC déposé aux termes de la résolution CM2025-04-100 dans le cadre du programme Accueillir en français de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fut accepté pour un soutien financier de 11 634 \$.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 MAI 2025**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 14 mai 2025.

CM2025-05-106

**5.1.2 APPUI À LA VILLE DE BEAUHARNOIS ET LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE – PROJET DE
LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D’UN IMMEUBLE DE LA
VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU que la Ville de Beauharnois et la Municipalité de Saint-Télesphore sollicitent l’appui de la MRC dans le dossier opposant le gouvernement du Québec et la Ville de Beauharnois afin que le gouvernement respecte les compétences en aménagement du territoire des municipalités en tant que gouvernements de proximité ainsi que leur autonomie ;

ATTENDU que le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d’un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l’Assemblée nationale du Québec le 27 février 2025 par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

ATTENDU que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l’État d’un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d’aménagement et d’exploitation d’une sixième cellule d’enfouissement de matières dangereuses par l’entreprise Stablex ;

ATTENDU que le 22 septembre 2023, le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l’autoriser en l’absence d’un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

ATTENDU que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l’Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s’opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

ATTENDU les compétences des municipalités en aménagement du territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’appuyer les démarches de la Ville de Beauharnois et la Municipalité de Saint-Télesphore dans le dossier opposant le gouvernement du Québec et la Ville de Blainville et ce, afin que le gouvernement respecte les compétences en aménagement du territoire des municipalités ainsi



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

que leur autonomie en tant que gouvernements de proximité, et ce peu importe l'opportunité ou non que représente le projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-de — Blainville ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATION

5.3.1 DEMANDES DE RÉVISION — RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

Information est donnée sur les demandes de révision déposées à l'égard du rôle d'évaluation triennale 2025-2026-2027 avant la date limite. Celles-ci



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

seront analysées par l'évaluateur d'ici le 1^{er} septembre 2025, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

CM2025-05-107

5.3.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — VOLET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (VOLET 2) ET VOLET VITALISATION (VOLET 3) — SIGNATURE DE L'ENTENTE

ATTENDU que le Fonds régions et ruralité (FRR), l'un des principaux leviers, servant à soutenir la vitalité des territoires, a été reconduit par le Gouvernement du Québec ;

ATTENDU que les volets 2 (Développement territorial) et 3 (Vitalisation) sont fusionnés dans un souci de simplification administrative ;

ATTENDU que les MRC devront signer une entente dans laquelle les modalités de chacune des enveloppes seront précisées ;

ATTENDU qu'un signataire de l'entente au nom de la MRC doit être désigné par résolution du conseil ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Kévin Roy comme signataire de l'entente de développement territorial à intervenir dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour l'en informer et donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

Le préfet informe les membres du Conseil qu'il exerce expressément le choix de voter sur la prochaine proposition soumise au conseil, et ce en conformité avec l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

CM2025-05-108

5.3.3 MARKETING TERRITORIAL

ATTENDU que la MRC de Coaticook, avec ses diverses marques et son image actuelle, fait face à une déconnexion entre la perception extérieure et la réalité dynamique de la région ;

ATTENDU qu'uniformiser une image de marque offre plusieurs avantages qui peuvent aider à relever les défis actuels, notamment ceux liés à l'attraction touristique, soient :

- Cohérence et clarté pour un message fort ;
- Modernisation adaptée à la réalité régionale ;
- Renouvellement de l'attractivité touristique ;
- Outils promotionnels plus efficaces ;

ATTENDU que le dernier plan marketing date de 2017 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-11-305, les services professionnels de Sept24 ont été retenus et un mandat leur a été confié pour la phase 1 (Recherche) et la phase 2 (Stratégie) ;

ATTENDU que deux concepts ont été présentés en atelier de travail par Sept24 pour une nouvelle marque forte et inclusive ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à Sept24 de continuer à travailler sur la nouvelle image de marque de la MRC avec le premier concept, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest			7	16,90
Françoise Bouchard			2	4,20
Benoît Lavoie			1	1,60
Michel-Henri Goyette			1	2,34
Steve Lanciaux			2	3,79



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Bernard Marion	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	34/47	71,17 %	13/47	28,83 %

ADOPTION à la DOUBLE MAJORITÉ des voix et des votes.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 880 831,48 \$ payés au 21 mai 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2025-05-109

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 82 793,29 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 82 793,29 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

Messieurs Benoît Lavoie et Steve Lanciaux rappellent aux membres du Conseil qu'ils sont également administrateurs de Forêt Hereford Inc. à titre d'élus des municipalités d'East Hereford et Saint-Herménégilde.

CM2025-05-110

6.1.3 NHCF — FORÊT HEREFORD

ATTENDU que la New Hampshire Charitable Foundation a approuvé un transfert pour supporter les coûts annuels pour 2025 en marge des opérations de Forêt Hereford Inc. ;

ATTENDU que l'intégralité de ces fonds sont destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook déposera sur réception la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet, qui devrait être de 53 451,45 \$ (US) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de transférer intégralement en fonds canadiens le montant reçu de la New Hampshire Charitable Foundation pour supporter les frais inhérents aux opérations de Forêt Hereford pour 2025 ainsi que le taux de change à Forêt Hereford Inc. ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-111

6.1.4 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d'accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu'ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 10 857,50 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 11 399,02 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 30 AVRIL 2025

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois d'avril 2025, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2025-05-112

6.3.1 ÉTATS DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU qu'à la suite du dépôt du rapport financier pour l'exercice 2024, la coordonnatrice aux finances et à l'administration, Madame Claire Audet a présenté l'état des surplus au 31 décembre 2024 avec une explication quant aux écarts constatés ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport des surplus eu égard aux différentes catégories de fonction et activités de fonctionnement au 31 décembre 2024 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état des surplus de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2024 dans les différentes catégories de fonctions tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.4 AUDIT — EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CM2025-05-113A

6.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux, CPA auditrice et CA, chez Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. du rapport de l'auditeur pour l'exercice 2024 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe à la suite de l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, tel que préparé et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-113B

6.4.2 RÉSULTATS FINANCIERS

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux, CPA, auditrice et CA, chez Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. du rapport financier de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter les résultats financiers de la MRC de Coaticook pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-114

6.4.3 COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE — RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l'audit du coût net de la collecte des matières recyclables (collecte sélective et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

plastiques agricoles) pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024, notamment pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le rapport de l'auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.NC.R.L. ;

ATTENDU que le coût net est établi à 183 347 \$ pour les municipalités participantes, y compris Hatley et Canton de Hatley au niveau du plastique agricole ;

ATTENDU que le conseil prend acte du rapport de l'auditeur indépendant et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter le résultat de l'audit du coût net de la collecte des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024 tel que préparé par RCGT S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant et le transmettre à Recyc-Québec afin d'avoir droit aux redevances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION
DU TERRITOIRE**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT
OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)/MILIEUX
NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 7 MAI
2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) du 7 mai 2025.

CM2025-05-115

**7.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — SERVICE
PROFESSIONNEL**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-04-090, un appel d'offres sur invitation fut lancé, selon les règles d'adjudication applicables, et ce, afin de confier un mandat pour l'étude d'optimisation des services de récupération et de réemploi dans les MRC de Coaticook et de Memphrémagog, incluant :

- un portrait sommaire de la gestion actuelle des matières résiduelles d'origine résidentielle non pris en charge par la collecte à 3 voies ;
- l'identification des éléments à améliorer ou à optimiser ;
- des propositions de pistes d'amélioration ;
- la proposition d'un ou des modèles de gestion optimale des matières résiduelles qui atteindra les objectifs suivants et qui devront couvrir les éléments de gouvernance, financier et de gestion des matières résiduelles :
 - a) réduire les frais pour les municipalités ;
 - b) éviter les doublons de service notamment avec les écocentres du territoire ;
 - c) optimiser le réemploi et la récupération ;
 - d) réduire la confusion pour la population ;
 - e) permettre la croissance et l'optimisation d'un service de réemploi pour tout le territoire de la MRC de Memphrémagog
- définir l'impact du modèle proposé sur les services en place, et les besoins de nouveaux services/infrastructures, le cas échéant (incluant les impacts sur l'achalandage, les heures d'ouverture des services, les ressources humaines ainsi que les impacts financiers anticipés) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 mai 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook agira à titre de maître d'œuvre du projet et que les coûts seront assumés conjointement avec la MRC de Memphrémagog ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre de services déposée par STRATZ3R Conseils Inc. (NEQ : 1166426032) et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels, telle que déposée par STRATZ3R Conseils Inc., pour un montant de 28 727 \$ avant toutes taxes, incluant l'option 1 et les dépenses et de lui octroyer le contrat afin de réaliser l'étude d'optimisation des services de récupération et de réemploi dans les MRC de Coaticook et de Memphrémagog ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 30 159,76 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de refacturer le part imputable à la MRC de Memphrémagog ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « services rendus, autres services rendus » au sein du poste budgétaire 01 23410 100 au paiement partiel de la dépense dans la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412, afin que la MRC n'assume réellement que la moitié de la dépense, dans ce poste budgétaire ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises ainsi que les transferts budgétaires, s'il y a lieu, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.3 ÉCOCENTRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2025-05-116

7.3.1 DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES D'ÉCOCENTRE

ATTENDU le besoin de procéder au déchiquetage des branches d'arbres déposées aux écocentres de façon sécuritaire ;

ATTENDU qu'une demande de prix, fut adressée à 3 fournisseurs potentiels ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice aux matières résiduelles ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de Martin Jubinville pour le déchiquetage à l'écocentre situé à Coaticook, au tarif horaire de 145 \$, pour un montant total estimé inférieur à 3 000 \$ pour l'année 2025 ;
- ▶ d'accepter l'offre de services de Roy Éco-Broyage pour le déchiquetage à l'écocentre de Waterville, pour un broyage unique à la fin de la saison, pour un tarif horaire de 325 \$, temps de mobilisation en sus et un montant total estimé à 5 000 \$ pour l'année 2025 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 8 399 \$ dans la Partie I, le département « *Gestion des matières résiduelles* », catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Écocentres – Services techniques* », poste budgétaire 02 45100 420 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2025-05-117

7.3.2 ESCALIER À COATICOOK

ATTENDU qu'il est opportun d'ajouter un escalier à l'écocentre situé à Coaticook afin de sécuriser le site et faciliter le déplacement des employés ;

ATTENDU les règles de gestion contractuelles applicables ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'une soumission fut demandée auprès de 2 soumissionnaires pour ce contrat ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation pour la durabilité de l'escalier ;

ATTENDU qu'un tel contrat peut être accordé de gré à gré ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre déposée par Réno-Action FB Inc. (NEQ : Conteneurs Experts Inc. (NEQ : 1170527841) pour un escalier en aluminium pour l'écocentre de Coaticook, au coût de 5 775 \$ avant toutes taxes, sur la base de sa proposition ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 6 063,03 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre-Opérations* », *poste budgétaire 02 45100 459* à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.4 PDZA RÉVISÉ — ADOPTION

Le Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 mai 2025 a recommandé au Conseil de la MRC d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) renouvelé et son plan d'actions, tout comme le Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, l'avait fait lors de sa rencontre du 10 avril 2025. La version finale sera présentée lors de la séance du Conseil de juin pour adoption et transmission aux autorités.

CM2025-05-118

7.5 PROPOSITION DE STRATÉGIE DE CONCERTATION DU PLAN CLIMAT

ATTENDU que dans le cadre de la démarche pour l'établissement du Plan climat intégrée à la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable, la MRC a reçu des propositions pour l'élaboration d'une stratégie de communications et de concertation efficace afin de mobiliser les parties prenantes ainsi que la population ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-01-026, un mandat fut confié à Ellio Inc. — Agence conseil en développement durable ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 mai 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le calendrier des activités de concertation/consultation et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la stratégie de concertation vise à assurer l'atteinte des objectifs et le respect des obligations liées à la réalisation du Plan climat ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver la stratégie et le calendrier des activités de concertation/consultation pour l'établissement du Plan climat, tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-119

7.6 DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION À UNE FIN NON-AGRICOLE — LOT 6 059 949 À WATERVILLE

ATTENDU que la CPTAQ a adressé une demande à la MRC de Coaticook afin que celle-ci émette une recommandation à l'égard d'une demande d'utilisation du lot 6 059 949 à des fins autres qu'agricoles ;

ATTENDU qu'Hydro-Sherbrooke souhaite obtenir une autorisation afin d'installer une ligne électrique pour alimenter les deux nouvelles résidences situées sur les lots 6 275 435 et 6 275 434 et pour obtenir une servitude pour une ligne électrique déjà existante ;

ATTENDU que le lot 6 059 949 est situé en zone agricole dans un îlot déstructuré en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre c. P-41.1) (ci-après la LPTAA) (dossier 347348 auprès de la CPTAQ), ce qui autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, dans l'îlot déstructuré ;

ATTENDU que la demande satisfait les critères de l'article 62 de LPTAA qui sont les suivants :

Critère	Impact
Le potentiel agricole du lot visé	Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada (ARDA), le potentiel agricole du sol du lot visé est de classe 7, soit « aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent »
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Le lot est de petite superficie, soit 1,1 hectare. Il est entouré par le



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

	chemin de Courval au Sud, la route 143 à l'Ouest, le chemin de fer à l'Est et une résidence au Nord. La moitié de la superficie du terrain comporte une pente variant de 16 % à 40 %. Selon les données de la Financière Agricole (2019) il ne s'agit pas d'une parcelle agricole cultivable et il n'y a pas de potentiel acéricole selon les données du MFFP (2019)
Les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment	Les lignes électriques ne sont pas considérées comme un immeuble protégé, donc les distances séparatrices ne s'appliquent pas à cet ouvrage
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Les lignes électriques ne sont pas considérées comme un immeuble protégé pour lequel des distances séparatrices s'appliquent. Selon nos données, il n'y a pas de milieu humide potentiel sur le lot 6 059 949.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Il serait plus optimal de passer la ligne électrique dans les emprises de la route, afin que cela ne nuise pas à l'implantation d'un futur usage sur le lot 6 059 949 (tel qu'un usage résidentiel) mais étant donné que le lot n'a pas de potentiel agricole, cela ne cause pas de contrainte supplémentaire à l'agriculture
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Le projet de ligne électrique n'a pas d'impact sur l'homogénéité de l'agriculture, étant donné que le projet a lieu dans un îlot déstructuré, près d'infrastructures routières et ferroviaires, de la rivière Coaticook et de plusieurs résidences
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Le projet de ligne électrique n'a pas d'impact sur les ressources en eau et en sol, pour l'agriculture
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie du lot 6 059 949 est de 1,1 hectare, et le lot n'est pas physiquement adjacent à aucun lot utilisé pour l'agriculture. De plus la superficie visée par le projet est de 1546,76 mètres carrés et il s'agit d'une servitude (les propriétaires fonciers demeureraient propriétaires du terrain)
L'effet sur le développement économique de la région	Le projet de ligne électrique est une infrastructure qui permet de desservir deux résidences en



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

	électricité. L'emplacement de la ligne électrique <u>pourrait nuire éventuellement</u> à l'implantation d'une résidence sur le lot 6 059 949, il serait plus optimal que la ligne électrique passe dans l'emprise de la route.
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	L'accès à l'électricité pour les résidences est une condition importante pour la viabilité d'une collectivité sur le territoire
Le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	Le projet n'est ni favorable ni défavorable à la mise en œuvre du PDZA.

ATTENDU que le lot 6 059 949 est situé en affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et que celui-ci, y compris le document complémentaire, ne limite pas l'usage de ligne électrique lorsque ceux-ci sont de moins de 120 kV ;

ATTENDU que le projet d'utilisation du lot 6 059 949 à des fins autres qu'agricoles s'avère conforme aux objectifs et au document complémentaire du SADD ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de recommander à la CPTAQ d'accepter la demande d'utilisation du lot 6 059 949 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à des fins autres qu'agricoles, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.7 DOSSIER AGRICOLE ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 12 MAI 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 12 mai 2025 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2025-05-120

8.2 FVMV — ADDENDA – PROJET 2023-12

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2023-06-160, le Conseil de la MRC a accordé une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, d’un montant de 15 000 \$ au Centre d’Art Rozynski pour la création d’une exposition d’art annuelle ;

ATTENDU que l’organisme demande le versement anticipé du solde d’aide financière avant l’événement prévu en juin 2025 ;

ATTENDU que la reddition de compte sera produite après l’événement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d’autoriser la trésorerie à verser le solde du montant d’aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook au Centre d’Art Rozynski.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-121

**8.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE —
DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES
PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE,
D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ, INITIÉE
PAR LE RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE QUÉBEC**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Télesphore sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches pour une mobilisation des acteurs et l'appui à l'égard de la « **Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérante, d'exclusion sociale et de pauvreté** » (ci-après la Déclaration) initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec ;

ATTENDU qu'aux termes des 4^e États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu.es aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré la Déclaration ;

ATTENDU que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faite aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés ;

ATTENDU que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance ;

ATTENDU l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière ;

ATTENDU que la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation ;

ATTENDU qu'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues ;

ATTENDU le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée par la *Planification stratégique* de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ tout comme la Municipalité de Saint-Télesphore d'appuyer la « **Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté** » (ci-après la Déclaration) initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à la députation régionale pour appui ;
- ▶ de transmettre également une copie de la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-122

8.4 COMITÉ DE PILOTAGE MADA

ATTENDU que la demande d'aide financière déposée par la MRC de Coaticook au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) a été acceptée ;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités locales ont adhéré à la demande collective de la MRC ;

ATTENDU que selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue avec le Secrétariat aux aînés et la MRC, chacune des municipalités participantes doit adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aîné(e)s et de son plan d'action MADA ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

ATTENDU que le comité de pilotage MADA doit être composé d'élus, d'intervenants municipaux, de représentants d'organisations du milieu et de citoyens aînés ;

ATTENDU que le comité de pilotage sera le pilier de la démarche et travaillera avec l'objectif commun, celui que les aînés vivent en sécurité, jouissent d'une bonne santé et qu'ils participent pleinement à la vie en société

ATTENDU que le comité est un lieu de concertation, de collaboration et de décision entre des intervenants, afin d'atteindre des objectifs communs nés d'un diagnostic et d'un consensus à l'égard d'un plan d'action ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de créer le Comité territorial de pilotage Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) de la MRC de Coaticook et il sera composé des personnes suivantes :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Françoise Bouchard, Éluë responsable des questions familiales et des personnes âgées de la MRC de Coaticook ;
- Julie Berger, Directrice générale et représentante du Centre d'Action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;
- Émilie Drouin, Directrice générale et représentante de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook et citoyenne représentante des familles de la région ;
- Corinne Hamelin, Directrice générale de la Maison de la famille de la MRC de Coaticook et citoyenne représentante des familles de la région ;
- Lorraine Chagnon, Présidente de la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook et citoyenne représentante des aînés ;
- Danièle Lamontagne, Coordonnatrice de la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook et citoyenne représentante des aînés ;
- Emily Côté, Chargée de programme, représentante de l'Association des Townshippers ;
- Isabelle Huet, Organisatrice communautaire, représentante du CIUSSS de l'Estrie ;
- Pierre-Alexandre Bigras, Agent de développement territorial à la MRC de Coaticook ;
- Christyne Lavoie, Conseillère en développement des communautés de l'Observatoire estrien du développement des communautés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-123

8.5 FONDS JEUNESSE — PROJETS RETENUS PAR LE COMITÉ JEUNESSE POUR UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que divers projets ont été présentés au Comité jeunesse pour un soutien financier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est de contribuer aux événements déjà existants dans la région s'adressant aux jeunes ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse à 3 activités ciblées ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement à l'activité SWAT, pour un montant de 750 \$;
- ▶ d'accepter de contribuer financièrement à l'activité Rêvons Waterville, pour un montant de 250 \$;
- ▶ d'accepter de contribuer financièrement à l'activité Mois du Manga, pour un montant de 1 500 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 2 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », *poste budgétaire* 02 59001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 6 MAI 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 6 mai 2025.

9.2 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE (CCT) DU 6 MAI 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique de la MRC de Coaticook du 6 mai 2025.

9.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CORPORATION RÉGIONALE TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE COATICOOK

La greffière dépose le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation touristique de la région de Coaticook du 6 mai 2025.

CM2025-05-124

9.4 ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DU PROJET SUR LE TRANSFERT AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026

ATTENDU que le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région de l'Estrie ;

ATTENDU que l'engagement des acteurs du milieu bioalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur ;

ATTENDU que les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, le CLD de Brome-Missisquoi, la Ville de Sherbrooke, la Fédération de l'UPA-Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire ;

ATTENDU que cette entente est d'une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribue au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 900 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite contribuer au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 400 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Fonds régions et ruralité — Volet 1 Soutien au rayonnement des régions ;

ATTENDU qu'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026 a été adopté le 21 février 2024 ;

ATTENDU qu'à la suite de la signature de l'avenant, les partenaires de l'entente sectorielle bioalimentaire de l'Estrie en collaboration avec le Conseil de l'industrie bioalimentaire l'Estrie (CIBLE) ont lancé un appel à projets le 21 mars 2024 ;

ATTENDU que les porteurs des projets suivants ont demandé un appui moral et financier de la MRC de Coaticook dans le cadre de l'appel à projets du 21 février 2025 :

- ▶ Le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie proposant le projet « **Pour des transferts agricoles réussis en Estrie : concertation et accompagnement** », qui vise à structurer et renforcer l'accompagnement des fermes en transition en Estrie afin d'assurer une meilleure préparation des cédants et des repreneurs.
 - ✓ Demande une contribution financière de 1500 \$ à la MRC et une implication en temps nature de 35 heures soit, d'une valeur approximative de 1750 \$, et ce pour la durée du projet se terminant au 31 décembre 2026 ;

ATTENDU que ce projet a une portée régionale qui permet d'accomplir les actions de nombreux PDZA, dont celui de la MRC de Coaticook par son action # 6 Favoriser le démarrage et l'établissement de la relève ainsi qu'en lien avec le chantier #3 Relève et accès à l'agriculture du PDZA révisé qui devrait être adopté dans les prochains mois ;

ATTENDU qu'un accord de regroupement par projet est nécessaire afin de reconnaître la contribution monétaire et en nature des partenaires des projets comme étant une contribution du milieu ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 mai 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer tous documents relatifs aux accords de regroupement pour le projet retenu dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026 ;
- ▶ de s'engager à une contribution de 1500 \$ et une implication en temps nature de 35 heures soit l'équivalent d'environ 1750 \$.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE — VOLET SERVICE POLICIERS DU 30 AVRIL 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook du 30 avril 2025 et le président Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

Le préfet informe les membres du Conseil qu'il exerce expressément le choix de voter sur la prochaine proposition soumise au conseil et ce en conformité avec l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

CM2025-05-125

10.2 ABAISSEMENT DU TAUX D'ALCOOL DANS LE SANG AU VOLANT

ATTENDU que chaque année, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) verse en moyenne plus de 40 millions de dollars en indemnités pour des accidents impliquant l'alcool au volant ;

ATTENDU que la ministre des Transports, Geneviève Guilbault, a de nouveau refusé au mois d'avril dernier d'abaisser le taux permis d'alcoolémie au volant de 0,08 à 0,05 malgré un quatrième rapport de coroner la poussant à agir ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une étude québécoise révèle que conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,05 augmente d'au moins quatre fois le risque de collision mortelle ;

ATTENDU que le Dr Pierre Maurice, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) insiste plus on ingère d'alcool, plus le danger augmente de manière exponentielle ;

ATTENDU que le gouvernement libéral du Québec a tenté sans succès de faire passer la limite permise à 0,05 en 2007, puis en 2010 ;

ATTENDU que le Québec est la seule province au Canada où le taux d'alcool permis est à 0,08 ;

ATTENDU que le reste du Canada la limite est fixée à 0,05, sauf en Saskatchewan, où elle fut abaissée à 0,04 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique — Volet Services Policiers de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 30 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'inviter la Société de l'Assurance automobile du Québec, conjointement avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable à faire toutes les démarches nécessaires afin que soit modifié le *Code de la sécurité routière* du Québec (RLRQ, chapitre C-24.2) pour que des sanctions administratives immédiates soient imposées aux conducteurs présentant une alcoolémie d'au moins 50 mg/100 ml ;
- ▶ de demander à la Société de l'Assurance automobile du Québec et les corps policiers d'intensifier leurs efforts en menant plus d'activités de sensibilisation et de contrôle auprès des conducteurs de véhicules à moteur afin de contrer la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et les drogues ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à l'ensemble des MRC, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la députation régionale pour appui.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar			2	2,91
Simon Madore			19	46,07
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie			1	1,60
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux			2	3,79
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Bernard Marion			2	2,83
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	21/47	42,8 %	26/47	57,2 %

REJETÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

11.0 GREFFE

11.1 GESTION CONTRACTUELLE

CM2025-05-126

11.1.1 VENTE POUR TAXES — LOT 5 404 199 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COMPTON EN LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU la demande de la conseillère juridique de Madame Dynalie Boisvert à l'effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2021, soit le lot 5 404 199 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Compton, avec immeuble dessus construit portant le numéro civique 302, route 253, en la municipalité de Saint-Malo ;

ATTENDU qu'aucun droit de retrait n'a été exercé en temps utile ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession des immeubles tel que décrit à la présente en faveur de Madame Boisvert ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique de la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-05-127

11.1.2 RAPPORT ANNUEL — EXERCICE 2024

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*, la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.2 du *Code municipal*, la MRC doit publier et tenir à jour « une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ » ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.2 du *Code municipal*, la MRC doit également publier sur son site Internet « au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ » ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024, incluant ces listes, et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2024 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté et de le publier sur le site Internet de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 LE CAB EXPRESS, # 131 — MAI 2025

La greffière dépose le bulletin CAB Express du mois de mai présentant les lauréats de la soirée régionale de reconnaissance des bénévoles ainsi que ceux de la soirée de l'action bénévole.

CM2025-05-128

13.2 FORÊT HEREFORD — SIÈGE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION

ATTENDU que Monsieur Dominick Faucher fut désigné pour représenter la MRC de Coaticook au sein du Conseil d'administration de Forêt Hereford, aux termes de la résolution CM2022-11-264 ;

ATTENDU que Madame Sara Favreau-Perreault était la représentante de la MRC jusqu'à son départ en congé et que celle-ci est de retour ;

ATTENDU que dans les documents de planification stratégique de Forêt Hereford «de s'assurer que la personne choisie par la MRC ait des compétences en développement régional et un intérêt professionnel envers le projet de la Forêt Hereford ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Sara Favreau-Perreault pour représenter la MRC de Coaticook au sein du Conseil d'administration de Forêt Hereford, à compter des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

14.1 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS (LAC-À-L'ÉPAULE) — FORMULE, SUJETS ET DATE

Information est donnée à l'effet que la journée annuelle de réflexion des élus (Lac-à-l'épaule) de la MRC se tiendra le vendredi 12 septembre. La formule et les sujets possibles sont discutés. Les élus sont invités à faire part d'autres besoins, s'il y a lieu.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 18.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 21 mai 2025.

Greffière et Responsable des archives

